

MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE  
ET DE L'ENVIRONNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité-Travail-Progrès

Allocution du Ministre de l'Economie Forestière et de  
l'Environnement à la réunion intergouvernementale  
sur les grands singes.

Kinshasa du 5 au 9 septembre 2005

Excellence Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernements,

Messieurs les Ministres de l'Environnement, chers Collègues,

Mesdames, Messieurs les Représentants des Organisations de la Conservation de la nature.

Mesdames et Messieurs,

C'est un honneur pour moi de prendre la parole devant cette auguste assemblée pour exprimer, au nom de Son Excellence, Monsieur **Denis SASSOU NGUESSO**, Président de la République du Congo, notre gratitude aux organisateurs des présentes assises pour avoir été invité à cette importante réunion, la toute première du genre que le GRASP organise, au peuple de la République Démocratique du Congo pour l'accueil qui nous a été réservé à Kinshasa.

Notre présence massive est bien le témoignage de l'intérêt que nos pays attachent à la cause commune qui nous rassemble ici en ce jour, celle de rechercher de façon concertée les voies et moyens de conserver les grands singes dont seuls 23 pays, comme vous le savez, en abritent encore dans un milieu naturel.

L'annonce de la tenue à Kinshasa de cette grande rencontre Monsieur le Président **Joseph KABILA**, lors du sommet des chefs d'Etat à Brazzaville en Février sur la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale, a été un cri d'alarme pour la sauvegarde des grands singes, espèces en voie de disparition dans certaines zones de notre planète.

Aussi, la problématique de la sauvegarde des grands singes reste-elle une préoccupation de nos gouvernements et partenaires pour être intégrée dans les politiques de conservation de nos ressources naturelles.

Mesdames, Messieurs

Les forêts d'Afrique Centrale de par son massif, 228millions d'hectare, jouent un rôle dans l'équilibre écologique tant au niveau de la sous -région qu'au niveau de la planète toute entière.

De ce fait, elles constituent un des enjeux primordiaux pour la pérennité de l'humanité.

En effet, la République du Congo a un réseau d'aires protégées qui couvrent une superficie de 11,2% du territoire nationale. Ces aires protégées riches en biodiversité ne doivent leur survie qu'à certaines espèces comme les grands singes. Ils plantent et nourrissent de par leur comportement plusieurs autres espèces.

Il existe deux espèces anthropoïdes à savoir : le chimpanzé (*Pan troglodytes*) et le gorille des plaines de l'ouest (*Gorilla gorilla gorilla*). Leur valence écologique est assez large allant de la forêt dense humide sempervirente à la forêt dense secondarisée (gorille) jusqu'aux écotones. De manière générale, les grands singes se rencontrent aussi dans les zones de terre ferme que dans les zones marécageuses.

Au Congo, les grands singes sont victimes de trois grandes menaces :

- la dégradation de leur habitat,
- la chasse illégale
- l'apparition à répétition, dans la région de la cuvette ouest, de la fièvre hémorragique à virus Ebola à pour conséquences : d'abord, la disparition des populations de grands singes habitués à la présence humaine au Sanctuaire de Lossi et Parc National d'Odzala-Kokoua et ensuite celle des nombreuses de nos compatriotes. Une attention toute particulière devrait- être accordée à cette situation.

Dans le souci de conserver les espèces de chimpanzés et gorilles, notre pays a mené des actions suivantes :

- création d'une réserve naturelle de Lésio-Louna pour la réinsertion des gorilles dans leur milieu naturel, avec l'appui de la Fondation John ASPINALL ;
- création du sanctuaire à gorilles de Lossi pour leur habitude à l'homme en vue de développer l'écotourisme ;
- création de la réserve naturelle de Tchimpounga pour la réinsertion des chimpanzés dans le milieu naturel en partenariat avec l'institut Jane Godall;

- la nurserie de chimpanzés pour leur réinsertion dans le triangle de Nkoubou dans le Parc National de Conkouati-Douli ;
- enfin la Coopération avec l'Université de Kyoto au Japon sur la recherche concernant les grands primates du triangle de Goualougo au Parc National de Nouabalé-Ndoki.

De même l'adhésion de la République du Congo à plusieurs Conventions et Accords parmi lesquels on cite : la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction ( CITES) , l'Accord de Lusaka sur les opérations concertées de coercition sur la lutte contre les crimes de faune et de flore sauvages, la convention sur les espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) .

Dans le cadre de l'application de ces accords, le Congo a favorisé le rapatriement des bonobos saisis auprès des délinquants dans leur sanctuaire à Kinshasa.

Mesdames, Messieurs

Dans le même cas d'effort, le Congo a proposé le classement du gorille de plaine de l'Ouest aux annexes I et II de la Convention sur les espèces Migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS).A cet effet nous sollicitons l'appui des Etats de l'aire de répartition du gorille de plaine de l'ouest pour le soutien de ladite proposition lors de la prochaine réunion du Conseil Scientifique de la CMS et la Conférence des parties qui se tiendra à Nairobi au Kenya cette année.

Enfin, la tenue à Brazzaville de l'atelier sur l'élaboration d'un plan d'action régional pour la conservation des grands singes en Afrique Centrale du 17 au 20 mai 2005, est une preuve de l'intérêt que le Congo accorde à la conservation des grands singes.

Le Congo a validé son plan d'action stratégique sur la survie des grands singes en juin 2005 avec une vision globale à l'orée 2020, les populations des grands singes sont en augmentation régulière et contribuent au développement socio-économique du pays.

L'objectif général de ce plan est d'assurer la protection des grands singes et de leur habitat en s'appuyant sur 7 objectifs spécifiques qui sont :

1. constituer une base de données sur les grands singes
2. mettre en réseau les projets de conservation et les USLAB
3. mettre en place un système de surveillance épidémiologique
4. valoriser les grands singes et promouvoir le tourisme de vision
5. sensibiliser et éduquer le grand public sur l'importance des grands singes
6. renforcer le cadre institutionnel national
7. renforcer la coopération nationale et internationale

Eu égard à ce qui précède, les actions prioritaires retenues devant être menées au cours des 3 premières années à savoir :

- Identifier les sites et couloirs potentiels de recherche ;
- organiser le recensement des données sur les projets préalablement conçus ;
- élaborer un programme de surveillance épidémiologique ;
- élaborer un programme national de sensibilisation et d'éducation du grand public sur les singes ;

La matérialisation de ce plan d'action demande un appui du GRASP et d'autres partenaires . Le Congo ne ménagera aucun effort pour traduire ses actions dans les faits.

Mesdames , Messieurs

Avant de terminer mon propos, je voudrais rendre un hommage mérité à tous ceux qui consacrent leurs efforts à la conservation, particulièrement à la survie des grands singes.

Vive la coopération internationale.

Vive la conservation

Je vous remercie